



LES LOIS DES 2 JANVIER ET 4 MARS 2002 DIX ANS APRES

COLLOQUE

JEUDI 29 MARS 2012
UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS 2)

12, Place du Panthéon 75005 PARIS
Salle des Conseils - Escalier M - 2^{ème} étage

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.
Les inscriptions auront lieu du 20 février au 16 mars 2012

9h 00 : Accueil des participants

9h 15 : Ouverture

Jacques Chevallier, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du CERSA*

MATINEE

Introduction générale et Présidence de séance

Michel Chauvière, *Directeur de recherche au CNRS (CERSA /Université Panthéon-Assas)*

9h 40

I) LE PROCESSUS D'ELABORATION

Le contexte général

Marcel Jaeger, *Professeur au CNAM (Chaire travail social et intervention sociale – LISE)*

La confection des lois

Olivier Renaudie, *Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas (CERSA-CNRS)*

10h 40 : Pause

11h

II) UN « RECENTRAGE » SUR L'USAGER ET LE MALADE ?

Le droit à l'information

Sabine Boussard, *Professeur à l'Université Paris Est-Créteil*

Le droit au consentement

Lucie Cluzel-Metayer, *Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas (CERSA-CNRS)*

Le droit à la participation

Danièle Cristol, *Maître de conférences à l'Université de Poitiers*

12h 30 : Déjeuner libre

APRES MIDI

Présidence de séance : Michel Borgetto, Professeur à l'Université Panthéon-Assas

14h

III) QUEL NOUVEAU « MANAGEMENT » ?

** L'impact de la loi de 2002 sur les établissements et services du secteur social et médico-social*

La consécration législative des droits des usagers a-t-elle modifié les modes de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux ?

Robert Lafore, Professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

Quelle évolution des pratiques professionnelles pour une plus grande participation des usagers ?

Patrice Tripoteau, Directeur général adjoint de l'Association des Paralysés de France

** L'impact de la loi de 2002 sur les établissements et services du secteur sanitaire*

La loi du 4 mars 2002, étape ou parenthèse dans les transformations du management hospitalier ?

Patrick Hassenteufel, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

La consécration législative des droits des malades a-t-elle changé les modes de gestion de l'hôpital ?

Marc Dupont, Directeur d'hôpital à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

16h : pause

16h 15

IV) LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Table ronde

Dominique Balmay, Président de l'UNIOPSS

Jean-Michel Belorgey, Président de section honoraire au Conseil d'Etat

Claude Evin, Ancien ministre, Directeur général de l'ARS Ile-de-France

Jean-Marie Le Guen, Député de Paris

Didier Tabuteau, Conseiller d'Etat, Responsable de la chaire santé de Sciences-Po et du Centre d'analyse des politiques publiques de santé de l'EHESP

17 h 30 : cocktail

L'année 2002 a été marquée par l'adoption de deux grands textes relatifs au droit sanitaire et social : d'une part, la loi du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale ; d'autre part, la loi du 4 mars relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Aussi distincts soient-ils, ces deux textes n'en ont pas moins de nombreux points communs. D'abord, ils poursuivent le même objectif : comme en témoigne l'exposé de leurs motifs respectifs, le premier a pour ambition de placer l'utilisateur au cœur du dispositif social et médico-social ; le second, celle de placer le malade au cœur du dispositif sanitaire. Ensuite, ils reconnaissent aux usagers et aux malades de nombreux droits identiques : droit à la dignité, droit à la vie privée, droit au libre choix des prestations, droit à un traitement adapté, droit d'accès aux informations relatives à la prise en charge, etc. Enfin, ils mettent en place des instruments similaires de régulation de l'action des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements hospitaliers.

A l'occasion du dixième anniversaire de leur entrée en vigueur, il est apparu opportun de procéder à une évaluation multidisciplinaire de ces deux lois et de s'interroger sur le point de savoir si l'objectif poursuivi en 2002 a aujourd'hui été atteint. Dans cette perspective, le colloque se propose de confronter ces deux textes et de croiser les regards sur leur application. Il réunira ainsi des universitaires (juristes, politistes, sociologues) et des praticiens (magistrats, directeurs d'établissements, représentants d'associations, élus, etc.). Il sera structuré en deux parties : la matinée sera consacrée au processus d'élaboration des lois et aux droits affirmés par celles-ci ; l'après-midi sera consacrée à la nouvelle gouvernance mise en place et aux perspectives d'évolution.

*Colloque organisé par le
Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et politiques*